

Paris, le 12 juillet 2024

Destinataires :

Comités régionaux FFGym

Réf : DV/MM/2024-990

Pôle des Activités Gymniques

Affaire suivie par : Margaux Mougel

☎ 01.48.01.24.81

Objet : Mise en application du Code FIG 2025-2028

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Commission Nationale des juges a validé les différentes dates de mise en application du Code FIG 2025-2028. Vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif précisant les dates pour chaque discipline.

Cependant, nous attirons votre attention concernant la Gymnastique Artistique Féminine. Au regard du volume de compétiteurs et à la demande de plusieurs comités régionaux, la question de l'entrée en vigueur du code de pointage GAF a été réétudiée par le Bureau Fédéral.

Il est proposé que les compétitions GAF pourront débiter avant le 1^{er} janvier à la condition que les juges soient recyclés avant cette date. En conséquence, les compétitions pourront débiter dès le recyclage des juges, celui-ci pouvant avoir lieu avant le 1^{er} janvier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations.



David Vallée
Directeur Exécutif

Copie : D. Mérieux – Comité Directeur – D. Francillon – K. Argaibi – M. Limbach-Tarin – D. Loucif – L. Guervin-Boizot – Responsables juges